

MINISTERE DU TOURISME
ET DE L'ENVIRONNEMENT

C A B I N E T

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progrès

**Déclaration du Gouvernement
Par Madame Arlette SOUDAN-NONAUULT,
Ministre du Tourisme et de l'Environnement,
à l'occasion de la célébration de la 47^{ème} Journée
Mondiale de l'Environnement**

05 Juin 2019

Chers compatriotes,

Le 5 juin de chaque année, la Communauté internationale célèbre la journée mondiale de l'environnement, en souvenir de la première Conférence des Nations Unies sur l'Environnement qui a eu lieu à Stockholm en Suède en 1972.

Cette journée vise à conscientiser les populations du monde entier sur la nécessité de préserver nos écosystèmes et notre environnement pour notre propre bien et pour celui des générations futures.

Cette année, la Journée Mondiale de l'Environnement est célébrée sous le thème : « **la pollution de l'air** ».

Ce thème met en relief les atteintes graves à l'atmosphère du fait des émissions anthropiques, et la nécessité de la préserver. Il interpelle chacun à s'engager dans des actions positives en faveur de l'environnement que nous avons en héritage et en partage.

Chers compatriotes,

Depuis quelques années, le monde connaît une crise écologique sans précédent, caractérisée par des périodes de grave pollution atmosphérique.

Ainsi en 2018, l'OMS a évalué à 7 millions, le nombre de personnes qui meurent dans le monde par inhalation d'air chargé de particules fines.

Chers compatriotes,

La pollution de l'air résulte de la présence de certaines substances dans l'atmosphère à des taux suffisamment élevés pour porter atteinte à la santé humaine et à l'environnement.

Bien que les polluants soient parfois d'origine naturelle, les activités humaines sont les principales responsables de la pollution atmosphérique. Au niveau mondial, la pollution atmosphérique est surtout liée à l'industrie et au transport bien que les incendies intentionnels aient aussi une part de responsabilité importante. Ces différents secteurs d'activités sont émetteurs des substances nocives capables de changer la texture chimique de l'atmosphère.

Tous les jours, les polluants atmosphériques font courir des risques sanitaires aux personnes qui vivent autour ou travaillent dans les usines chimiques, les incinérateurs ou d'autres établissements qui les produisent où les utilisent.

La pollution atmosphérique est un enjeu de santé publique au niveau mondial comme individuel. Les matières particulaires sont dangereuses pour plusieurs raisons. Elles peuvent contenir des substances qui ont des effets toxiques ou cancérigènes.

Elles peuvent aussi se loger profondément dans les poumons et entraîner des complications à moyen ou long terme.

En dehors de leurs impacts sur la santé, les polluants atmosphériques ont des effets nocifs sur l'environnement. En effet, certaines substances ont la propriété de détruire la couche d'ozone, située dans la stratosphère qui s'étend de 10 à 45 km au-dessus de la surface de la terre. L'ozone empêche une partie des rayons ultra-violet du soleil de pénétrer à la surface de la terre, rendant ainsi possible la vie sur cette planète.

Encore plus préoccupantes à l'échelle internationale sont les émissions des gaz à effet de serre, responsables du réchauffement climatique planétaire. Ce phénomène, observé depuis quelques années, est à l'origine de multiples dégâts environnementaux, aux conséquences économiques et sociales incalculables.

Inondations, érosions, effondrements, affaissements des routes, perturbation du cycle des saisons sèches et pluvieuses : chacun d'entre nous est témoin des effets néfastes du dérèglement climatique.

Chers compatriotes,

Notre pays, le Congo n'est donc pas exempt de la pollution de l'air; notre quotidien le démontre si bien.

Dans nos campagnes, les techniques agricoles utilisées jusqu'à ce jour, notamment la pratique sur brulis, contribuent à la pollution de l'air.

Dans nos villes, le secteur du transport est en partie caractérisé par l'importation et l'utilisation des véhicules de seconde main hautement

polluants. Ces moyens de transport sont les deuxièmes responsables de la pollution de l'air après l'industrie. Le brûlage des déchets à ciel ouvert, encore observé dans certains quartiers, ainsi que certaines pratiques industrielles prohibées, détériorent la qualité de l'air que nous respirons et nous exposent à de multiples maladies.

La hausse vertigineuse des maladies cancérigènes ces dernières années en est la triste illustration.

Conscient de ce que les problèmes environnementaux doivent faire l'objet de solution à échelle tant nationale que mondiale, le Congo, notre pays a toujours marqué sa détermination à soutenir la cause écologique, notamment à travers la ratification de nombreux accords internationaux y relatifs, mais aussi par l'adoption au niveau national de toute une série de lois, de mesures et d'initiatives protectrices de l'environnement et des populations.

Aujourd'hui, l'environnement figure au nombre des axes prioritaires définis dans le projet de société de Son Excellence Denis **SASSOU NGUESSO**, Président de la République, "La marche vers de développement". Il occupe une place non négligeable dans le cadre du Plan National de Développement 2018-2022. Est-il besoin de rappeler en effet que, loin d'être antinomiques, développement durable et protection de l'environnement se complètent. L'un ne va pas sans l'autre et inversement.

Chers compatriotes,

La Journée Mondiale de l'Environnement que nous célébrons aujourd'hui nous interpelle tous. Elle nous invite à renouveler notre engagement individuel et collectif en faveur de l'environnement.

En raison des interactions qui existent entre la production, la consommation des biens et services et la préservation de l'environnement, j'exhorte les industriels, les agriculteurs, chacune et chacun d'entre nous, à explorer les alternatives durables, pour réduire, voire éradiquer les impacts liés à nos activités.

Le devoir et la nécessité nous appellent à innover, à nous orienter vers l'économie verte. Pour cela, les mesures suivantes sont nécessaires :

- la promotion des éco-industries à faible émission de gaz à effet de serre ou de polluants ;
- l'utilisation des technologies propres dans les industries ;
- le contrôle des installations classées pour la protection de l'environnement ;
- la promotion des techniques agricoles alternatives au brûlis ;
- la réglementation de l'importation des véhicules ;
- l'interdiction de l'importation et de l'utilisation des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Certes, la mise en œuvre de ces mesures ne sera pleinement possible que grâce à l'adoption prochaine de la nouvelle loi portant gestion de l'environnement ; à l'application des normes en matière d'environnement et à la création d'une Agence Nationale pour la Protection de l'Environnement.

Mais sans plus attendre, les efforts déjà consentis en matière d'éducation et de sensibilisation relatives à l'environnement doivent être renforcés, à travers l'élaboration et la mise en œuvre des programmes appropriés, en vue de promouvoir la citoyenneté environnementale, gage sûr d'une gestion durable de l'environnement.

Le caractère transversal et multidisciplinaire de la gestion de l'environnement recommande également une collaboration étroite entre l'Administration de l'environnement et les autres secteurs de la vie nationale. C'est dans ce sens que nous œuvrons.

Ensemble, assurons la conservation de nos écosystèmes naturels et la gestion durable de l'environnement, pour un développement durable de notre pays.

Ensemble, protégeons cet inestimable patrimoine commun que nous ont transmis nos ancêtres que nous avons le devoir de léguer aux générations futures.

Vive le Congo, notre cher et beau pays.

Vive la destination Green Congo.

Je vous remercie.

Arlette SOUDAN-NONAUT.-